

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 821

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

À l'alinéa 61, substituer aux mots :

« de ce tiers donneur »

les mots :

« du ou des tiers donneurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de tenir compte de la possibilité ouverte par le projet de loi de procéder à un don de gamètes dans les deux branches.